

**LES CENTRES  
SOCIAUX**  
DE LA VIENNE

**ANALYSE  
2012**

À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE

**2010**

# SOMMAIRE

---

ÉDITO	1
CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL	2
CARTE DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE	3
PROJET	4
GOVERNANCE	8
RESSOURCES HUMAINES	10
PARTENARIATS	12
FINANCES	14

## POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE ASSOCIÉE À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA VIENNE PRÉSENTE UNE PHOTOGRAPHIE DES ACTIONS MENÉES PAR LES 23 CENTRES SOCIAUX ASSOCIATIFS DE CE DÉPARTEMENT.



C'était le défi de cette première édition : bâtir un observatoire des structures d'animation de la vie sociale, rendre lisible, la multitude des actions menées dans la proximité auprès des enfants, des jeunes et des familles. Depuis leur origine, les centres sociaux ont pour mission prioritaire de développer la participation des habitants, c'est-à-dire leur capacité à être partie prenante dans la mise en œuvre des projets qui les concernent. Le centre social et socioculturel inscrit son action dans une démarche partenariale, son projet est bâti dans un esprit de coopération avec les collectivités et les institutions. La caisse d'Allocations familiales soutient et reconnaît ces projets d'animation de la vie sociale. Elle est également responsable de l'agrément « centre social ».

Dans la Vienne, ce sont 1500 bénévoles qui agissent au quotidien.

1500 bénévoles qui élaborent des projets au plus près de leurs préoccupations et de leur cadre de vie.

C'est une gigantesque force de vie qui amène les uns et les autres à se prendre en charge, à débattre, à agir avec les autres.

Environ 260 000 habitants sont concernés par l'action des centres sociaux, soit 60% des habitants de la Vienne.

21,6 millions d'euros sont consacrés à ces activités. 1200 salariés travaillent au sein de ces associations. Les centres sociaux contribuent à la création de richesses sur chaque territoire. Là, où il y a un centre social, de nouveaux financements sont mobilisés, des emplois de proximité sont créés et des activités nouvelles émergent.

***Après avoir parcouru ces pages, peut-être vous sera-t-il plus facile de « dessiner un centre social » ?***

***Un espace qui se vit et se construit, un espace d'expressions et de rencontres.***

***Un espace qui tisse des liens et donne du sens à chacun.***

*Le Président du Conseil d'administration de la Caf de la Vienne : Joël Suberats  
La Présidente de la Fédération des centres sociaux de la Vienne : Eliane Loiseau*

# CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

## › LES MISSIONS GÉNÉRALES D'UN CENTRE SOCIAL POUR LES CAF

**Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.



**Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :**

- Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative.
- Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire.
- Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

*Circulaire Cnaf animation vie sociale - juin 2012*

## › SELON LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE

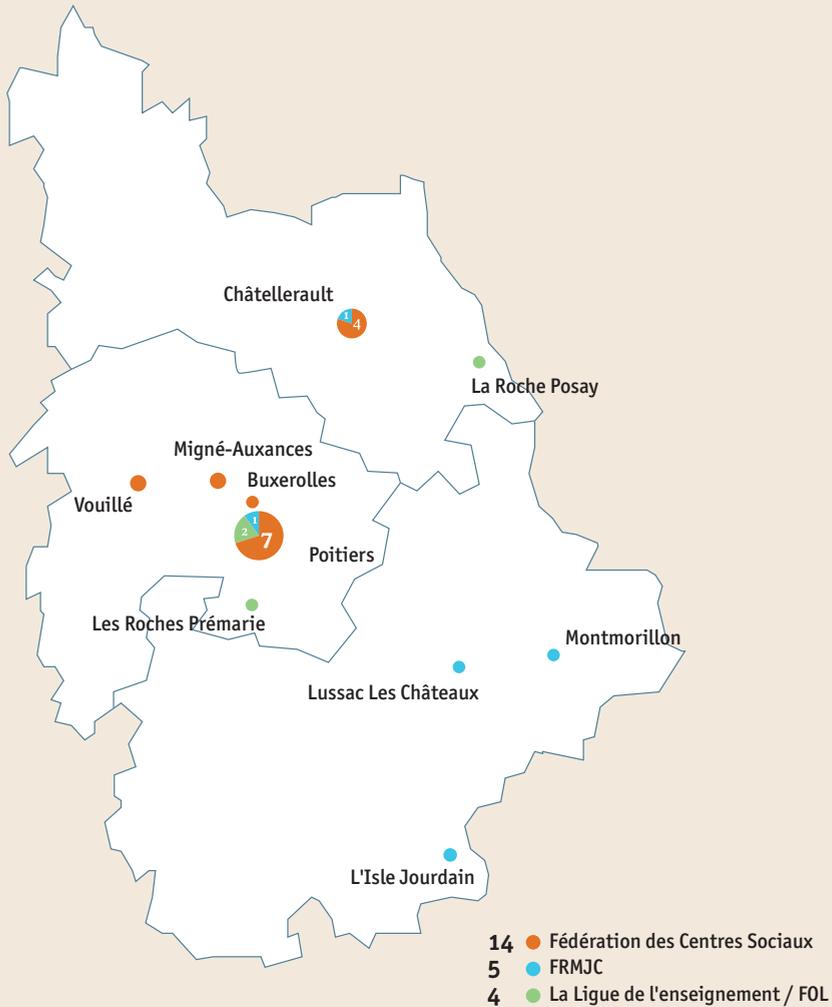
**« Le centre social entend être un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. »**

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

L'action des centres sociaux s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le centre social »

*Charte fédérale d'Angers, juin 2000*

# CARTE DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE



Chaque centre social est géré par une association locale. Pour la caisse d'Allocations familiales de la Vienne, la place donnée à la participation des habitants conditionne l'agrément. C'est pour cette raison que la gestion associative a toujours été privilégiée.

Il existe sur ce département une diversité de réseaux associatifs. Trois fédérations accompagnent les centres sociaux de la Vienne. Quatre adhèrent à la Ligue de l'en-

seignement, cinq sont affiliés à la Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture, et quatorze à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de la Vienne.

Dans ce département, les associations qui accueillent un centre social, en fonction de leur histoire, auront comme appellation : centre social, mais aussi centre socioculturel, maison de quartier, maison pour tous, maison des jeunes et de la culture, centre d'animation...

# PROJET : GÉNÉRALITÉS

## UN PROJET DÉFINI TOUS LES 4 ANS



« Impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers, il [le projet social] est préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, et validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co-gestions, conseil municipal pour une ville). Le projet social est établi pour une période pluriannuelle de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge. »

Circulaire Cnaf animation vie sociale - juin 2012.

## DES PROJETS EN PHASE AVEC LES TERRITOIRES

Dans la Vienne en 2010 il y a 23 centres sociaux agréés.

La répartition géographique des centres sociaux sur le département est inégale. Elle a été façonnée progressivement par des volontés collectives reliées à des dynamiques territoriales et institutionnelles.

Les nouvelles demandes sociales sur les territoires et les quartiers en développement génèrent une dynamique de nouvelles créations. En 2010, des réflexions ont été mises en œuvre pour la création de deux nouveaux centres sociaux.



Les centres sociaux de la Vienne se situent majoritairement sur les deux principaux pôles urbains du département :

- 12 centres sociaux sont situés sur l'agglomération « Grand Poitiers » (dont 10 sur la Ville de Poitiers),
- cinq sont situés sur l'agglomération de Châtellerauld (dont 4 sur la Ville de Châtellerauld).



Quatre centres sociaux sont situés en milieu rural et développent leurs projets sur un territoire intercommunal.



Deux centres sociaux sont situés sur des zones péri-urbaines. Leurs actions s'étendent sur plusieurs communes.

## DES PROJETS EN PHASE AVEC LES HABITANTS

Les centres sociaux portent une attention particulière aux dynamiques collectives et de solidarités portées par les habitants eux-mêmes. Pour cela ils favorisent par leurs disponibilités, l'aide à la vie associative et l'accès à la culture pour tous.

Ils soutiennent la créativité sur leurs territoires. animateurs des partenariats, ils développent l'échange entre les habitants. Ils sont attentifs pour maintenir et restaurer les liens d'aide et d'entraide envers les plus fragiles.

## COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE PROBLÈME PRINCIPAL POUR VOTRE CENTRE SOCIAL CETTE ANNÉE ?

Les **restrictions budgétaires** et les difficultés pour maintenir un équilibre financier.

L'**empilement des dispositifs** complexifie la gestion des actions menées.

Les **limites de l'engagement bénévole** autour des projets liées aux contraintes de gestion.

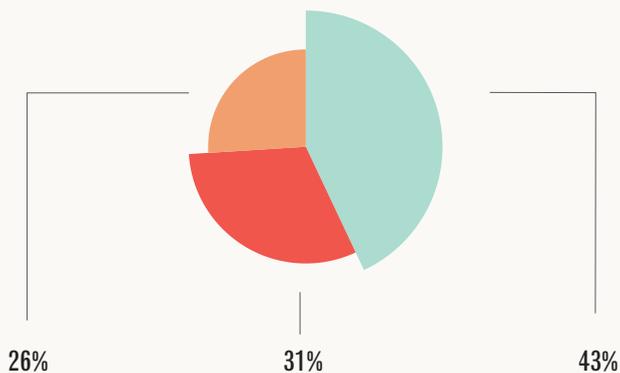
## COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE PROBLÈME PRINCIPAL SUR VOTRE TERRITOIRE CETTE ANNÉE ?

La préoccupation principale des centres sociaux concerne la **précarisation de la population**, (*plus de 30% l'évoquent*). Il s'agit notamment du constat de la

fragilisation des personnes vivant dans les quartiers où l'habitat social est le plus dense. Cette précarisation touche particulièrement les jeunes et les personnes âgées.

La seconde préoccupation porte sur l'**accueil et l'intégration** des nouveaux habitants.

## QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES DE VOTRE PROJET SOCIAL EN COURS ?



sur l'**accès aux droits et à la citoyenneté** pour favoriser l'exercice des responsabilités de parent, d'acteur et de citoyen

le **soutien aux dynamiques collectives et associatives** sur le quartier, dans les communes, dans la ville.

la **prise en compte de l'isolement lié au vieillissement**, et le maintien des liens entre les générations.

# PROJET

## › AUTOUR DU SOCLE D'ACTIVITÉS « CLASSIQUES » DES CENTRES SOCIAUX PETITE ENFANCE, ENFANCE, FAMILLE



gèrent un accueil de loisirs pour  
**la petite enfance.**

*Tous les centres sociaux de la Vienne ont une action en direction de la petite enfance. Ils développent des lieux d'accueil parents/enfants, des relais d'assistantes maternelles, des crèches...*



accueillent des **enfants de 7 à 12 ans**  
dans leurs centres de loisirs.

*82% proposent des activités d'éveil sportives et culturelles*



accompagnent les enfants dans leur  
**scolarité** en ouvrant des espaces  
d'accompagnement et de soutien scolaire

| *soit environ 1 600 enfants  
sont concernés dans la Vienne.*

**458 familles** ont été accompagnées pour partir en vacances,  
en dehors des sorties familiales.

## › POSITIONNEMENT DES CENTRES SOCIAUX SUR LA PRÉCARITÉ ET LES MINIMA SOCIAUX

L'ensemble des centres sociaux développent des actions ayant pour but de répondre aux problématiques sociales vécues par les habitants. Avec eux ils mettent en œuvre des actions collectives qui favorisent l'insertion des personnes.

Plusieurs centres sociaux sont organisateurs ou à l'origine de chantiers d'insertion. Ceux-ci permettent l'insertion professionnelle, par exemple dans les secteurs de la restauration, des métiers du bâtiment et de l'environnement.

Dans le cadre des actions en direction des adultes, plusieurs centres proposent des ateliers « *bien être* ». Ils favorisent une prise de conscience sur la nécessité de s'occuper de soi grâce à des temps où chaque personne peut échanger, se détendre et prendre part à des ateliers de maquillage, de coiffure ou à des ateliers-sport.

## › AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT D'INITIATIVES

*Les centres sociaux sont des lieux ressources qui accompagnent les initiatives collectives.*

**81 actions et projets**

à l'initiative d'habitants

| *soit environ 4 par centre social*



accompagnent des initiatives  
de jeunes. Cela représente 57 actions  
à l'initiative de jeunes.



des centres sociaux ont facilité la création  
de structures autonomes (*association sportive, épicerie sociale, association culturelle et de loisirs, Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ...*)

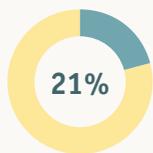
**+ de 550 associations**

accueillies par les centres sociaux

| *soit en moyenne 24 associations  
hébergées, et associées au  
projet de chaque centre social.*

# ZOOM SUR DES ACTIONS LIÉES À DES ENJEUX DE TERRITOIRE

*les centres sociaux sont en prise directe avec des enjeux de la vie quotidienne des habitants et agissent dans des domaines divers : précarité, santé, mixité sociale et intégration...*



des centres sociaux ont une action autour de L'ISOLEMENT/ EXCLUSION/ PAUPÉRISATION



des centres sociaux ont une action autour de L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX HABITANTS



des centres sociaux ont une action autour du TRANSPORT



des centres sociaux ont une action autour du LOGEMENT ET DE L'HABITAT



des centres sociaux ont une action autour du VIEILLISSEMENT



des centres sociaux ont une action autour du COMMERCE, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

# GOVERNANCE

**Le bénévolat une réalité incontournable pour faire vivre et animer le centre social**

**Plus de 1 500 bénévoles**  
dans les centres sociaux,

**1 093 bénévoles d'activités**  
(en moyenne 48 personnes par centre)

**496 administrateurs bénévoles**



**100% des centres sociaux sont sous la forme associative.**

## › DE NOMBREUX HABITANTS IMPLIQUÉS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

**21 administrateurs**  
en moyenne par centre social

## › DES HEURES DE BÉNÉVOLAT EN NOMBRE

presque  
**61 000h**

**de bénévolat** sont réalisées chaque année pour faire fonctionner les activités des centres sociaux  
*soit 1 ETP ½ dans chaque association*

**1.5 ETP**  
(équivalent temps plein)

**de bénévolat d'activités** dans chaque centre social,  
*soit 51h/ semaine*

**25 224h**

**de bénévolat** sont consacrées à la gestion administrative de ces associations,  
*soit 0.6 ETP par centre social*



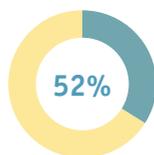
## **7 rencontres en moyenne et par an**

Les administrateurs bénévoles se réunissent en moyenne en conseil d'administration plus de 7 fois par an.

## › LA FORMATION DES BÉNÉVOLES RESTE UNE PRIORITÉ DES FÉDÉRATIONS

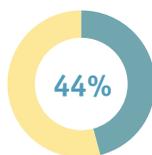


### Formation en direction des administrateurs



des centres sociaux  
déclarent avoir réaliser  
une formation en direction  
des administrateurs

### Engager une action



des centres sociaux  
disent engager une action  
en faveur des bénévoles  
d'activités

*La formation des bénévoles est prise en compte par les fédérations qui accompagnent les centres sociaux. Les formations concernent la fonction d'administrateur et les activités bénévoles.*



**50 administrateurs**  
*formés par an*

*en moyenne*

**+ de 2 administrateurs**  
*par centre social formés en 2010*



**97 bénévoles d'activités**  
*formés en 2010*

*soit environ*

**4,2 par centre social**

# RESSOURCES HUMAINES



Le centre social élabore et réalise son projet grâce au concours d'une multitude d'acteurs. Il y a à la fois des bénévoles (*d'activités ou administrateurs*) et des salariés (*de l'association ou mis à disposition par un partenaire*). Ces moyennes ne permettent de restituer que très imparfaitement cette mosaïque complexe. Mais elles peuvent donner un ordre d'idée des moyens disponibles pour l'ambition de projets qui affichent bien souvent des objectifs de cohésion sociale sur un territoire.

À l'échelle de la Vienne,

**1 234 SALARIÉS**

**23 centres sociaux**

soit **53,6 salariés par centre**

pour 450,4 ETP

soit 19,6 ETP en moyenne par centre

*NB : Une partie de ces statistiques est peut-être faussée par la non prise en compte (pour certains centres sociaux) des personnels mis à disposition.*

Dans le détail et au niveau des équivalents temps plein :

**95,7 ETP** pour le pilotage,  
(21,6 ETP direction ;  
74,10 pour l'accueil,  
le secrétariat et  
la comptabilité)

**267.4 ETP** pour l'animation  
(51,3 ETP pour des animateurs  
DEFA,  
conseillères en économie  
sociale et familiale ou agents  
de développement social local;  
56,6 ETP pour des animateurs  
BPJEPS ou BEATEP ;  
210,8 ETP pour les autres  
animateurs permanents)

**45,5 ETP** pour la petite enfance,

**41,8 ETP** pour d'autres salariés  
(entretien, animateurs  
vacataires, intervenants  
techniques...)

**Cette équipe salariée travaille de manière associée avec les 1 500 bénévoles des centres sociaux.**

- **74%** des centres sociaux organisent régulièrement des rencontres entre bénévoles et salariés

- **97 salariés** sont en contrat aidé.  
87% des centres salarient au moins un emploi aidé

Deux centres gèrent un chantier d'insertion. Ces deux actions réunissent par an environ 30 personnes en contrat aidé soit un tiers de l'effectif annuel des contrats aidés du réseau

## › LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEMEURE UNE PRIORITÉ

Les actions de formation :

**205**

**prévues en 2010,**  
*soit 8,9 par CS*

**200**

**réalisées en 2010,**  
*soit 8,7 par CS*



## › FORMATION À LA FONCTION DE RÉFÉRENT FAMILLE DES CENTRES SOCIAUX DU LIMOUSIN ET DU POITOU-CHARENTES

Une dynamique partenariale et inter régionale permet aux salariés des centres sociaux de bénéficier de formations. Afin d'accompagner l'évolution de certains métiers, des formations à destination des « référents familles » ont été mises en œuvre. Cette initiative a été impulsée grâce au partenariat de la fédération Poitou Charentes Limousin des Caf et l'union régionale des centres sociaux (Urecso).

**16** professionnels référents familles des centres sociaux de la Vienne ont bénéficié de cette formation.

Les stagiaires ont évalué cette formation de manière très positive. Ils ont également exprimé une demande pour prolonger cette action. La méthode d'élaboration et de mise en œuvre conjointes entre acteurs des fédérations des centres sociaux et des Caf a aussi été soulignées.

# PARTENARIATS

**113 réunions**  
entre habitants et élus

*ont été organisées en  
2010 dans les Centres  
Sociaux de la Vienne*

## › LE DIALOGUE ÉLUS – HABITANTS EN ACTES

Chaque projet social repose sur un dialogue constant entre habitants, collectivités territoriales et institutions : caisse d'Allocations familiales de la Vienne, mutualité sociale agricole, carsat...



## › AVEC LES ASSOCIATIONS D'HABITANTS

**17/23** centres sociaux de la Vienne  
**organisent des rencontres avec les associations**  
de leur territoire.

Rencontres avec les conseils de quartier, les associations culturelles et de loisirs, les associations de parents d'élèves...

## › CONVENTION AVEC LA COLLECTIVITÉ LOCALE DE RÉFÉRENCE

La totalité des centres sociaux de la Vienne conventionne avec la collectivité locale de référence : le plus souvent la ville ou la commune. Mais aussi l'agglomération, la communauté de communes.

Environ 60% des centres sociaux sont en convention sur des actions à une échelle autre que l'échelle communale. Sur le quartier de la Blaiserie à Poitiers, l'agglomération du Grand Poitiers

soutient le centre social au travers de son « auto-école associative ».

Sur un territoire composé de treize communes le centre socioculturel « la Case », pilote le développement d'une action jeunesse déployée sur l'ensemble du territoire du Vouglaisien. La MJC de l'Isle Jourdain, soucieuse de favoriser un « mieux être », pour l'ensemble des habitants des deux cantons, développe son projet dans

les communes d'Adriers, d'Availles-Limouzine, de l'Isle-Jourdain, le Vigeant, Luchapt, Mauprévoir, Millac, Moussac, Mouterre-sur-Blourde, Nérignac et Queaux. Au Sud de Poitiers, l'Arantelle est soutenue par les communes des Roches Prémairie, d'Andillé, et de la Villedieu du Clain et propose un accompagnement scolaire gratuit aux collégiens.



## › DES CONVENTIONS MULTIPARTENARIALES...

La Caf de la Vienne lors des renouvellements d'agrément impulse auprès des partenaires du centre social la formalisation d'un accord cadre pluri partite. Cette convention a pour objet de favoriser la cohérence et la complémentarité des contributions et des attentes des partenaires autour des objectifs du projet associatif.

Dans l'objectif de sécuriser l'action des centres sociaux et leurs financements, la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne développe une démarche visant à soutenir, sur tous les territoires où il y a un centre social, la signature d'une convention pluri-partenaire et pluri-annuelle avec les autres acteurs institutionnels qui s'associent au projet.

## › ...DES ACCORDS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

Ces « pactes de coopération » formalisent un accord politique entre un centre social et plusieurs partenaires qui reconnaissent l'utilité de l'animation globale et s'engagent à faciliter le travail de réponse aux enjeux de développement social des personnes et des territoires des centres sociaux.

# FINANCES

## › BUDGET MOYEN

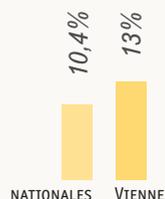
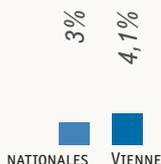
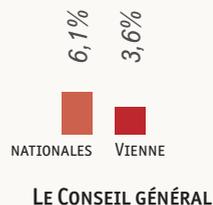
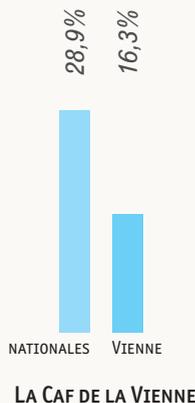
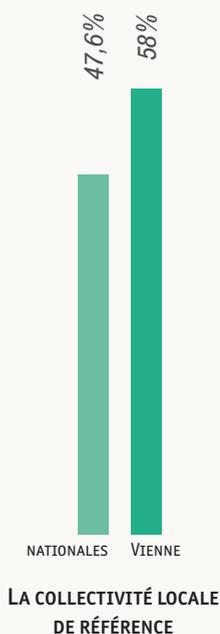
Ce chiffre reflète des disparités sur le département.

### BUDGET MOYEN

France **665 000 €**

Vienne **940 000 €**

(629 000 € le budget moyen minimum à 1 400 000 € le budget moyen maximum)



Les budgets présentés ne reflètent pas la diversité des contributions financières. Les réalités des financements sont donc différentes d'un territoire à l'autre.

Plus de la moitié des centres sociaux de l'enquête (14) se répartit sur Poitiers et Châtellerauld, les deux principales villes du département. L'apport de ces deux collectivités a un impact fort sur la répartition moyenne de l'ensemble des financements des centres.

Ceci s'explique par le fait que :

- ces deux collectivités appliquent depuis 2010 les nouvelles règles concernant la refacturation du personnel mis à disposition et procèdent depuis plusieurs années à une juste évaluation des charges et produits supplémentifs tels que : les prêts de locaux, les charges afférentes, leur entretien. Ces charges et produits peuvent représenter pour certains budgets, 19% des produits.

- La ville de Poitiers a, dès l'origine de ces Maisons de quartiers, fortement soutenu et encouragé financièrement l'action culturelle développée par ces centres sociaux sur leurs quartiers.

# VIENNE

**23** centres sociaux  
agrés par la CAF

**14**

adhérents  
à la Fédération  
des cs de la Vienne

**4**

adhérents  
à la Ligue  
de l'enseignement

**5**

adhérents  
à fédération  
des MJC

**23**

en gestion  
associative

**496**

administrateurs  
et

**113**

**débats**

organisés entre les  
habitants et les élus  
des territoires

**557**

**associations  
accueillies**

**1234**

**salariés**

(450,4 équivalent  
temps plein)

**21,610**

**millions d'euros**

de budget cumulé  
(940 000 € en moy.)

**1093**

**bénévoles  
d'activités**

engagés  
dans la vie  
du centre social

## **Contexte de cette étude**

Ce document est aussi le résultat d'une démarche expérimentale menée entre la Caf de la Vienne et la fédération des centres sociaux de la Vienne. Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS)-Observatoire des Centres Sociaux est une expérimentation qui concerne 8 territoires pilotes<sup>1</sup>. Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004. Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Elle est le fruit d'une démarche partenariale soutenue par la Caisse nationale d'allocations familiales et la Fédération des Centres Sociaux de France. En 2012, 780 centres sociaux ont été sollicités pour participer à cette expérimentation où il s'agit de « compter autrement », « ne pas tout compter » selon les principes exprimés par Patrick Viveret dans « Reconsidérer la richesse ». Le taux de réponse national est d'environ 70%.

---

Plaquette réalisée par

### **Caf de la Vienne**

41 Rue du Touffenet 86 044 Poitiers Cedex  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
et

### **La Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Vienne**

12 rue des carmélites, 86 000 Poitiers  
Tel : 05 49 00 01 45  
<http://vienne.centres-sociaux.fr>

Partenaires associés :

### **La ligue de l'enseignement de la Vienne**

### **La Fédération régionale des MJC Poitou Charentes**

Retrouvez les coordonnées des centres sociaux, des CAF et des fédérations des centres sociaux + les expériences des centres sociaux + une partie Intranet pour les centres sociaux sur [www.senacs.fr](http://www.senacs.fr)

*1 Bouches du Rhône, Bretagne, Gironde, Nord, Pas de Calais, Rhône-Alpes, Seine Saint Denis, Vienne*

---

Création et mise en page : Urbanitude

Photos : FCSF - Fotolia

Achevé d'imprimer en Juillet 2012

Imprimé sur papier Cyclus Print

par l'imprimerie CUSIN

---

# PROJET SENACS

[www.senacs.fr](http://www.senacs.fr)

